

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

**L'An deux mille dix-sept, le 11 décembre**, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2017.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Antonin KOSZULINSKI, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Geneviève BOUX, Eric GRADELLE, Isabelle WICKI, Jacques LACOUR, Laetitia POLLIOTTI, Philippe MILLOT, Sabrina QUESQUE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Luc CHARPENTIER, Freddy VASSEUR, Pierre TRAPIER, Chantal GAMEL-BERARD, Jean-Michel BOCHATON, Myriam COMON, Ali CHAABI, Sandrine AUGIER.

POUVOIRS : Bernard CROZIER à Geneviève GIRARD, Stéphanie HOuset à Lilian CHAMBONNET, Annie PALOU à Sabine TAULEIGNE, Sylvie DELOCHE à S. BROT, Claude ILLY à Sandrine AUGIER.

-X-X-X-

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2017 est approuvé.

### 1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (rapporteur : S. BROT).

Le débat s'engage suite à la présentation par Madame BROT, de la situation financière de la collectivité, synthétisée par le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Sur le Rapport, Monsieur TRAPIER se félicite du document et des ratios de comparaison par strates. Il s'inquiète cependant de la baisse des effectifs et de la masse salariale. Madame BROT précise que vu le contexte des finances publiques, il faut se poser les questions, à chaque départ de la collectivité, du remplacement ou du redéploiement. Madame GIRARD rappelle que le ratio de la masse salariale de la commune, en % des dépenses de fonctionnement, est supérieur à celui de la strate ; la commune n'est donc pas en sous effectifs.

Pour les Orientations Budgétaires, Monsieur TRAPIER repose la problématique du contexte national, marqué par la transposition du traité de Lisbonne à la politique nationale avec un effort supplémentaire de 13 milliards d'euros pour les collectivités, qui contribueront ainsi pour 25 % au redressement des finances publiques, selon la volonté du Gouvernement. Ce qui se traduit au local, par un budget qui manque d'ambition, une baisse des effectifs et par là, une baisse du service public et des services aux citoyens. Il faut donc se mobiliser contre la baisse des dotations, mais aussi sur la gestion des deniers publics. A ce titre, Monsieur TRAPIER fustigera le projet de centre aquatique de l'Agglo à 40 millions d'euros, au regard des 300 000 € de Dotations de Solidarité Communautaire.

Madame GIRARD rappelle que la séance est consacrée au DOB de la Commune et non à l'Agglomération, ce qui conduit J.M. BOCHATON à rappeler que l'Agglo, c'est aussi « des moins » pour la commune et que lorsque les marges financières diminuent, il faut que chacun révise ses ambitions, l'Agglomération comprise.

Pour Madame le Maire, il faut retenir les actions favorables de l'Agglomération envers la Commune, la réfection des voiries des zones d'activité, l'éclairage public et bientôt une piscine couverte de 9 millions d'euros.

F. VASSEUR interviendra, mettant en parallèle le contexte national et l'action locale, en attirant l'attention sur la gabegie des finances publiques.

2) DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL (rapporteur : S. BROT).

La décision modificative de 40 700 € en section Investissement du Budget Principal est adoptée à l'unanimité.

3) SUBVENTIONS (rapporteur : L. CHAMBONNET).

Les propositions de subvention sont adoptées à l'unanimité.

Associations culturelles.

Fonctionnement 2017

Action Jeune Théâtre	2 400 €	2 gratuités <i>Train-Théâtre</i>
<i>Chorale Cantavioure</i>	200 €	
Comité des fêtes	1 000 €	20 000 €
Ecurie Mistral	800 €	
Mémoire Vivante de Portes-lès-Valence	1 200 €	7 500 € (fête Champêtre)

Subventions aux associations sportives saison 2017/2018

- Association Sportive du Collège Jean Macé	3 047,00 €
- Bike Club Portois	1 254,00 €
- BMX Portes-lès-Valence	4 352,00 €
- Boxe Ring Portois	3 877,00 €
- Cyclotouristes Portois	578,00 €
- Football Club Portois	11 159,00 €
- Jogging Club Portois	857,00 €
- Judo Jujitsu Taïso	12 399,00 €
- La Danse de Laeti	3 524,00 €
- La Flèche sous Bois	3 889,00 €
- La Mouette	4 110,00 €
- Pétanque Cheminote Portoise	3 337,00 €
- Sports et Loisirs	3 938,00 €
- Tennis de Table Portois	3 228,00 €
- Twirling Club Portes-lès-Valence	6 330,00 €
- U.G.S.P	12 665,00 €
- USCP Basket	8 050,00 €
- USCP Tennis	4 673,00 €
- USCP Volley	1 026,00 €
- US Véore XV	16 164,00 €
- Viet Vu Dao	1 974,00 €

Aux associations non sportives et non culturelles.

- Comité du souvenir français	202,00 €
- Comité d'entente et de liaison des anciens combattants	430,00 €
- ANCAC	150,00 €
- Association communale de chasse agréée	520,00 €
- Union des Commerçants et Artisans Portois	1 350,00 €
- Atout jeune	505,00 €
- Femmes solidaires	1 530,00 €
- Loisirs déco portois	110,00 €
- Créa Passion	255,00 €
- Ateliers créatifs de Frannie	155,00 €

- Association Féminine de Travaux Manuels	605,00 €
- Club Ambroise Croizat	1 215,00 €
- Comité des Œuvres Sociales	11 000,00 €
- Secours catholique	255,00 €
- Les Portes de l'emploi	4 600,00 €
- Groupe Agir et Mieux Vivre	840,00 €
- Groupe Portes Citoyenne	200,00 €
- Portes 2020	80,00 €
- AFDLF (Association de Financement Debout La France)	40,00 €
- GEM éCLAIR ( <i>Groupe d'Entraide Mutuelle en faveur des adultes Handicapés suite à une Lésion Cérébrale acquise</i> )	510,00 €

Associations extérieures :

- Banque alimentaire	530,00 €
- PEP 26100,00 €	
- Prévention routière	200,00 €
- Amicale de donateurs de sang bénévoles de Valence et Agglomération	160,00 €

Organisations syndicales :

- UL CFDT	573,00 €
-----------	----------

4) SUBVENTION A LA MJC (rapporteur : C. ARSAC).

La subvention d'équilibre de 385 000 € à la MJC, pour l'exercice 2017, est adoptée à l'unanimité.

5) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (rapporteur : G. GIRARD).

La subvention exceptionnelle de 871 € pour l'UGSP, relative à l'organisation du thé dansant du 14 novembre, est adoptée à l'unanimité.

6) CONVENTION AVEC SOLIHA (rapporteur / G. GIRARD).

Sur proposition de Madame le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit la convention avec SOLIHA pour 2017 et 2018 avec une participation financière de 6000 € cette année puis 3000 € en 2018.

7) APPEL D'OFFRES : FOURNITURE ET ACHEMINEMENT ELECTRICITE POUR LES SITES COMMUNAUX (rapporteur : PH. MILLOT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la procédure d'appel d'offres et autorise la signature de l'accord-cadre avec EDF pour une durée de deux ans, sur la base d'un DQE estimé à 141 169.02 €.

8) VALENCE ROMANS AGGLO – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE SR LES TRAVAUX DE LA RUE CASANOVA (rapporteur : G. GIRARD).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention prévoyant la délégation, par l'Agglomération à la Commune, de la maîtrise d'ouvrage des travaux de gestion des eaux pluviales.

9) CARRIERES CEMEX – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de renouvellement d'autorisation d'exploiter de la société CEMEX (Etoile-sur-Rhône).

10) SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE SUR LE SITE STV – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (rapporteur : G. GIRARD).

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'arrêté portant création d'une servitude d'utilité publique visant à encadrer et garantir les futurs usages du site.

11) MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL (rapporteur : S. BROT).

Suite à une mutation au sein de la collectivité (permutation d'agents entre la Commune et le CCAS), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la suppression d'un poste de rédacteur à temps complet et la création d'un poste d'adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

12) EXTENSION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP A LA FILIERE TECHNIQUE (rapporteur : S. BROT).

L'extension du dispositif à la filière technique est adoptée par 21 pour, 2 abstentions (AUGIER + pouvoir) et 6 contre (Portes Citoyenne + F. VASSEUR).

13) DECISIONS (rapporteur : G. GIRARD)..

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 17/121 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SAS IMMOVIA, cadastrée sections AN 358p et AN 364p, 11 rue Yves Farge.

N° 17/122 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SAS IMMOVIA, cadastrée sections AN 363, AN 364p et AN 358p, 7 rue Yves Farge.

N° 17/123 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de DUQUENNE Lionel, DUQUENNE Nathalie, DUQUENNE Annick, cadastrée sections AP 53, 15 route de Beauvallon.

N° 17/124 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. et Mme VEY Yves, cadastrée section AO 70, 6 bis rue Victor Hugo.

N° 17/125 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. et Mme DELORD, cadastrée section AK 216, 39 rue Danièle Mitterrand.

N° 17/126 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. LALOI Sébastien et Mme GONCALVES DA SILVA Nathalie, cadastrée section AR 23, 24 allée Bartholdi.

N° 17/129 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Ali CHAABI et Mme Séverine ROLLET, cadastrée section AO 74, 10 rue Victor Hugo.

N° 17/130 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. et Mme BRAHIMI Hocine, cadastrée sections AD 91, AD 119, AD 116, AD 90, 782 avenue du Président Salvador Allende.

N° 17/131 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Yves BARBAROT et Mme Christine BARBAROT, cadastrée section AT 302, 182 avenue Charles de Gaulle.

N° 17/132 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Lucas GILIBERT et Mme Lydie ZEITOUN, cadastrée section AY 103, 7 Impasse Maurice Ravel.

N° 17/133 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Mounir BADR, cadastrée section AK10, 1205 avenue du Président Salvador Allende.

N° 17/134 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SED, cadastrée section AV 228, 3 allée du Romarin, lotissement Les Prés d'Or.

N° 17/135 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SED, cadastrée section AV 229, 7 allée du Romarin, lotissement Les Prés d'Or.

N° 17/136 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. FRANDEMICHE Jean-Christophe, cadastrée section AO 33p, 128 rue Jean Jaurès.

N° 17/137 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SED, cadastrée section AV 234, 10 allée du Romarin, lotissement Les Prés d'Or.

N° 17/138 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SED, cadastrée section AV 235, 8 allée du Romarin.

N° 17/139 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SED, cadastrée section AV 226, 4 allée du Romarin.

N° 17/140 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SED, cadastrée section AV 231, 11 allée du Romarin.

N° 17/141 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SED, cadastrée section AV 230, 9 allée du Romarin.

N° 17/142 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SED, cadastrée section AV 227, 1 allée du Romarin.

N° 17/143 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Lilian CADET et Mme Heddi HDHIRI, cadastrée section AY 58, 1 rue Auguste Isaac.

N° 17/144 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SED, cadastrée section AV 232, 14 allée du Romarin.

N° 17/145 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Madame Anne-Marie SEGUIN, cadastrée section ZC 299p et ZC 365, Route des Mernes.

N° 17/146 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. GUERDENER Gaël et Carine, cadastrée section AV 280, rue Anne Franck.

N° 17/147 : Signature avec ADEVA d'un contrat de maintenance pour les équipements de sonorisation de la Commune, pour un montant total de 4 488 €/HT, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

N° 17/148 : Non exercice droit de préemption sur la propriété des Consorts VENEZIA, cadastrée sections AZ 62 et AZ 60, 3 rue Jean Lurçat.

N° 17/149 : Non exercice droit de préemption sur la propriété des copropriétaires indivis Mme Françoise SEIGNOBOS et M. Jean-Luc SEIGNOBOS, cadastrée sections AZ 62 et AZ 60, 1 et 3 rue Jean Lurçat.

N° 17/150 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Flavio BONNET et M. Gianni BONNET, cadastrée sections AW 64, AW 65 et AW 67, 32 rue Paul Vaillant Couturier.

N° 17/151 : Signature avec ARPEGE, d'un contrat de maintenance pour le logiciel Concerto scolaire, pour un montant annuel de 559.55 €/HT.

N° 17/152 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Gaspard SANTIAGO, cadastrée section AL 55, 4 allée des lfs.

N° 17/153 : encaissement d'un chèque de 2 537.58 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 7 septembre 2017, relatif aux dommages du véhicule C-ZERO suite à accident.

N° 17/154 : annulée.

N° 17/155 : encaissement d'un chèque de 378.80 € de MAAF Assurances, en règlement du sinistre du 25 juin 2017, relatif aux dommages portés sur un panneau de circulation routière suite à accident.

N° 17/156 : Signature avec la Société MEGAO, d'un contrat de maintenance pour interventions informatiques, comprenant une tranche de 20 H, renouvelable, au taux horaire de 70 €/HT.

N° 17/157 : Signature avec la Société MEGAO, d'un contrat de maintenance pour l'imprimante laser EPSON, au prix de 0.009 €/HT par page noir et blanc et 6 €/HT d'abonnement trimestriel pour la livraison automatique des consommables.

N° 17/158 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Hedi HADDOU et Mme Fanny DREVETON, cadastrée sections AP 37 et AP 36, 881 avenue de la Résistance.

N° 17/159 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Vincent BAILLEUL, cadastrée section AZ 120, 60 rue Jean Jaurès.

N° 17/160 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SCI PAPI BILLON, cadastrée sections AZ 102, AZ 62, AZ 60, AZ 100, AZ 101, AZ 97, 40 Impasse Pierre Semard et 3 rue Jean Lurçat.

N° 17/161 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SCI Pierre Semard, cadastrée section AZ 105, 8 rue Pierre Semard.

N° 17/162 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SCI TDLM, cadastrée sections AT 416 et AT 415, 12 rue Danièle Casanova.

N° 17/163 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Mme Jeanne BERTRAND, cadastrée sections AN 305, 306, 307, 80 et 82, rue Jean Jaurès, Résidence le Centre.

N° 17/164 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Mme Claire CHAREYRON et Damien PILLAZ, cadastrée sections AS 186, AS 185 et AS 182, 24 allée de l'Orée du Bois.

N° 17/165 : Autorisation exploitation agricole terrain cadastré ZD 79 quartier Les Mernes, M. Benoît GREGOIRE.

N° 17/166 : signature contrat de maintenance avec la Société MEGAO INFORMATIQUE, pour le serveur de la mairie, pour un coût de 1 740 €/HT pour la virtualisation et 1 425 €/HT pour la sauvegarde, pour 3 ans.

N° 17/167 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. et Mme JULIEN Michel, cadastrée section AP 53, 35 route de Beauvallon.

N° 17/168 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. et Mme BEAL Alain et M. et Mme BOCHATON Jean-Michel, cadastrée section AY 204 et AY 206, 2 rue Anne Franck

N° 17/169 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Mme Christine PRIEUR, cadastrée section AO 150, 10 rue Jean Macé.

N° 17/170 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Philippe MILLOT, cadastrée section AD 91, 750 avenue du Président Salvador Allende.

N° 17/171 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. et Mme FRAISSE Patrice, cadastrée section AO 374, 1 rue George Sand.

N° 17/172 : location à la Société NH PLV, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, d'un local commercial situé au Centre Commercial Les Arcades, suite à cession de parts sociales par le précédent locataire, aux conditions du bail initial établi le 22 septembre 2012.

N° 17/173 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Pierre DUCULTY, cadastrée section AD 365 et 366, 118 rue Jean Jaurès.

N° 17/174 : encaissement d'un chèque de 5 300.25 € de SOFAXIS en remboursement d'indemnités journalières, dans le cadre de la régularisation d'un dossier de prestations d'un agent communal.

N° 17/175 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Pierre DUCULTY, cadastrée section AN 365, 118 rue Jean Jaurès.

N° 17/176 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Mme ANDRY Rolande, IFFLY Odette, DUBREUIL Georges, CHERY Roger, Isabelle, Eric , IFFLY Jules, LEROUGE Sylviane, BREJAUDE Serge, ANDRY Micheline, IFFLY Gilberte, CHENET Sylvaine, FRANCHET Annick., cadastrée section A0 21, 132 rue Jean Jaurès.

N° 17/177 : Non exercice droit de préemption sur la propriété des conjoints PELLERIN Michel, Jacques, Nicole, Jonathan, Gaëtan, Grégory, Pierre, cadastrée section AL 240, 8 rue André Sakharov.

N° 17/178 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Mme CHARPAIL Isabelle, cadastrée section AL 122, 1 rue Marcel Paul.

N° 17/179 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SCI BROSSOLETTE II, cadastrée sections AH 43 et 44, Rue Laurent de Lavoisier.

N° 17/180 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SCI MAPILO, cadastrée section AR 35, 5 allée Bartholdi.

N° 17/181 : encaissement don par chèque de 14.90 € de M. et Mme BLACQUE.

N° 17/182 : Non exercice droit de préemption sur la propriété des copropriétaires indivis CHAMPEL et REBOULET, cadastrée section AK 233 (partie AK 66), Les Auréats, Hameau du Peyrollet.

N° 17/183 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de de la Société de Réalisations Hôtelières et Touristiques du Sud-Est, cadastrée section AL 35, Lot le Clos des vignes, 13 allée des Pins.

N° 17/184 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Louis BARRUEL, cadastrée sections AL 430 et 4312, 1 bis rue Paul Eluard.

N° 17/185 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de la SAS IMMOVIA, cadastrée sections AN 368 à AN 371 ? 7 RUE Yves Farge.

N° 17/186 : Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne LDA, d'un montant de 400 000 €, au taux équivalent de 1.09 %, sur 15 ans, pour le budget principal.

N° 17/186 : Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne LDA, d'un montant de 400 000 €, au taux équivalent de 1.09 %, sur 15 ans, pour le Budget Principal.

N° 17/187 : Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne LDA, d'un montant de 250 000 €, au taux équivalent de 1.09 %, sur 15 ans, pour le Budget de l'Eau.

N° 17/188 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de M. Ludovic BERNARD, cadastrée sections AK 138 et 139, 740 avenue Pierre Brossolette.

N° 17/189 : Signature d'un contrat de maintenance de logiciels et matériels avec la Société BERGER LEVRAULT, pour 3 ans, pour un coût annuel de 11 535.11 €/HT.

## VŒUX.

### 1 - Vœu de soutien de la Commune aux bailleurs sociaux du territoire.

Madame le Maire donne lecture du vœu déposé par *Portes Citoyenne* relatif à la baisse des APL prévue par la Loi de finances. Le Conseil Communautaire ayant délibéré dans ce sens, le jeudi précédant le Conseil Municipal, elle propose à l'assemblée, qui accepte, de délibérer dans les mêmes termes que *Valence Romans Agglomération*.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

« Le gouvernement a annoncé le 20 septembre 2017 sa « Stratégie Logement », prévoyant d'engager une baisse des loyers du parc social au profit des bénéficiaires des aides au logement. Ces orientations se confirment au travers du projet de loi des finances pour 2018, notamment par les dispositions des articles 40 et 52.

L'accès à un logement abordable est une préoccupation majeure pour les habitants de Valence Romans Agglo. Notre projet de Programme Local de l'Habitat réaffirme l'ambition d'accueil des publics les plus fragiles. Cette ambition se traduit, notamment, au travers du soutien apporté à la production des logements locatifs sociaux du parc public.

L'article 52 du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2018 prévoit une baisse de 1.7 milliard d'euros du montant des APL sur le parc social. La politique de diminution de l'aide personnalisée au logement et de baisse concomitante des loyers d'environ 60 euros, imposée de manière autoritaire aux bailleurs sociaux, va impacter de plus de 16 millions d'euros la situation financière de l'ensemble des organismes HLM de la Drôme et de l'Ardèche. Cela va inéluctablement contribuer à freiner leur politique d'investissements en logements neufs, en réhabilitations, en entretien et optimisation énergétique de leur parc existant dont les locataires seront les premières victimes. Or, les « contreparties » annoncées en termes de taux du livret A et de lissage de la charge de la dette sont illusoire et non proportionnées.

Le choc de l'offre ambitionné par le Gouvernement va se traduire par une chute de la production sur le territoire de Valence Romans Agglo. L'arrêt de l'APL Accession et la limitation du PTZ dans le neuf en zone B2 et C va accentuer cette chute de production. A l'heure où nous affirmons des objectifs de production dans le cadre de nouveau PLH, notre inquiétude est grande de ne pas pouvoir les financer.



De manière totalement inéquitable, les bailleurs de notre territoire qui accueillent un grand nombre de demandeurs de logement très modestes seront plus fortement touchés. Cette baisse drastique des investissements des bailleurs sociaux va impacter la vitalité de l'économie locale et, notamment, du tissu des entrepreneurs locaux dans le bâtiment ; ce sont autant d'emplois non délocalisables qui sont à terme menacés.

En conséquence, de nombreux projets de logements et d'aménagements de notre territoire seront impactés.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Portes-Lès-Valence, à l'unanimité :

- Emet le vœu que :
  - ✓ Le gouvernement renonce à s'attaquer aux loyers des bailleurs sociaux qui sont au cœur de l'équilibre économique et sur lesquels sont assis les annuités de remboursement d'emprunt et leur stratégie de développement,
  - ✓ Le Gouvernement fasse d'une véritable politique des aides à la pierre, le cœur du « choc de l'offre » annoncé et permette ainsi aux bailleurs sociaux de construire des logements dont les loyers seront accessibles aux plus modestes de nos concitoyens
  
- Autorise et mandate le Maire à alerter les députés et sénateurs drômois sur les conséquences du volet logement du projet de loi de finances, en particulier en envoyant copie de ce vœu ».

## 2 - Vœu déposé par *Portes Citoyenne* relatif à la libération du Franco-Palestinien M. Salah HAMOURI.

Madame le Maire s'accorde à lire le vœu, mais elle rappelle que le Conseil Municipal n'est pas le lieu de débat des questions nationales ou internationales, sauf à ce qu'elles aient un lien avec le contexte local. Tel n'est pas le cas en la matière.

Pour Pierre TRAPIER, le Conseil Municipal doit pouvoir s'exprimer sur les questions qui relèvent des Droits de l'Homme et de la solidarité contre l'injustice. C'est un devoir républicain.

Le vœu est rejeté par 5 pour (*Portes Citoyenne*) 3 abstentions (S. AUGIER + pouvoir, F.VASSEUR) et 21 contre.

« Salah Hamouri, militant franco-palestinien détenu durant plus de six ans entre 2005 et 2011 à l'issue d'un procès mené par une administration militaire totalement illégale, a de nouveau été arrêté le 23 août dernier par les autorités israéliennes à son domicile de Jérusalem.

Cette arrestation arbitraire intervient au moment même où il venait d'obtenir son diplôme d'avocat. Une profession qu'il met au service des droits de l'homme et de défense des prisonniers palestiniens.

Aujourd'hui, Salah Hamouri est placé en détention administrative pour une durée qui peut indéfiniment se prolonger. Cela fait maintenant 111 jours qu'il est emprisonné sans aucun motif. Cette méthode arbitraire est contraire au droit international.

Comme des centaines de milliers de Palestiniennes et Palestiniens, Salah Hamouri est victime de l'acharnement des autorités israéliennes qui, par des arrestations, des condamnations ou diverses interdictions administratives poursuit sa politique d'oppression contre les défenseurs des droits du peuple palestinien à vivre dans un état libre et indépendant.

Sa place, tout comme celle du député Palestinien Marwan Barghouti et des milliers d'autres prisonniers politiques palestiniens, n'est pas dans les geôles israéliennes. Aujourd'hui, la mobilisation en faveur de sa libération prend de l'ampleur : pétitions, rassemblements, mobilisations de nombreux élus de toutes sensibilités, interpellations en direction des autorités françaises. Le Conseil municipal de Portes-lès-Valence se joint à cette mobilisation et exprime tout son soutien à la famille de Salah Hamouri.

Le Conseil municipal de Portes-lès-Valence condamne cette détention qui constitue une violation du droit international.

Même si le 25 octobre dernier, le quai d'Orsay a dans un communiqué déclaré « *Nous demandons que l'ensemble des droits de Salah Hamouri soient bien respectés et nous espérons sa libération* », le Conseil municipal demande aux autorités françaises d'agir pour la protection d'un ressortissant français, d'exiger et non plus d'espérer la libération de Salah Hamouri.

Le Conseil municipal de Portes-lès-Valence appelle le Président de la République à faire valoir les droits humains qu'il porte sur la scène internationale en protégeant tous les compatriotes et en mettant tout en œuvre pour la libération immédiate de Salah Hamouri ».